2124 - LE MERRE - 18100019.13435

Sujet: [INTERNET] Enquête publique projet éolien Bersac sur Rivalier

De: H Lm <hlm1260@gmail.com>

Date: Fri, 18 Oct 2019 13:35:21 +0200

Pour: pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint ma contribution dans le cadre de l'enquête publique susmentionnée.

Cordialement,

H. Le Merre

contribution Le Merre.pdf

Content-Type: application/pdf
Content-Encoding: base64

Hugues Le Merre 35 Le Grand Beaubiat 87370 Bersac sur Rivalier

Projet parc éolien Bersac sur Rivalier

Bonjour

Comme je l'ai indiqué aux commissaires enquêteurs lors de mon passage en mairie je souhaite faire part des observations suivantes :

D'un point de vue général :

- Concernant le développement de l'éolien sur notre département et notre territoire je m'inquiète au vu de l'abondance des projets en cours d'étude et en phase de préfiguration du risque de mitage et de dégradation du paysage qui peut découler de la multiplication des projets. A titre d'exemple sur la seule page d'accueil du portail du site préfectoral dédié à l'enquête publique on peut dénombrer pas moins de 16 projets éoliens concernant le nord du département. Certes tous ne se feront pas (probablement plus pour des raisons techniques qu'à cause des impacts négatifs pouvant être générés) mais il n'en reste pas moins que cela pose problème :
 - O Qui détermine la « charge admissible » d'un territoire en éoliennes ?
 - Comment se font les choix d'implantation sur un territoire ?
- A ce jour, les ZDE ayant été supprimée il semble que dans un contexte de transition énergétique « à tout prix » il y ait un défaut de planification, une absence de vue d'ensemble et de projet collectif à moyen terme qui peut être préjudiciable à tous. En préalable à la construction du parc éolien de Bersac sur Rivalier je souhaiterais donc que soit précisés deux points :
 - L'articulation existant entre le parc de Bersac sur Rivalier et le Plan Energie Climat de la Communauté de Communes ELAN.
 - Les arguments qui font que du point de vue collectif (Etat, Région, Département et Communauté de Communes) ce parc est plus pertinent que d'autres sur le Nord de notre département: Est-il plus rentable? moins impactant sur l'environnement et le paysage? Apporte t'il moins de nuisances? Bref est il

- possible de comparer entre eux les différents projets et de choisir les meilleurs et donc d'aller au-delà du simple recensement des projet présenté dans les études d'impact. Devant un choix par défaut ne faut il pas prendre le temps de la réflexion et surseoir à la mise en œuvre du projet ?
- Pour poursuivre mon propos, il me semble que ce travail de planification concerté et de régulation par la puissance publique est d'autant plus urgent que le choix a été fait de confier au secteur privé le développement de notre parc éolien. Le modèle économique en est sans surprise et nous renvoie à celui de l'exploitation de l'uranium sur notre territoire: internalisation des profits (dont je regrette qu'il ne soit pas possible d'avoir connaissance mais qui j'imagine sont substantiels au vu de l'engouement suscité) et externalisation des pertes et nuisances. La stratégie de développement est simple : Repérer les gisements de vents, proposer aux particuliers et aux collectivités les retombées financières indirectes du gisement et essayer d'être les premiers à faire aboutir son projet (de ce point de vue les enjeux portent sur les autorisations de raccordement au réseau ERDF qui semblent soumises au bon vouloir de cet opérateur et sur les difficultés qui naitrons dans l'avenir pour faire accepter de nouveaux projets une fois les premiers construits). Ce modèle économique m'interroge et de façon simple je résumerais ma pensée en disant que « quitte à avoir les inconvénients des éoliennes je voudrais bien bénéficier de l'ensemble de leurs retombées économiques » et non devoir me contenter des retombées indirectes (recettes issues de la location du foncier et des redevances verses aux collectivités). Je souhaiterais donc deux choses :
 - La possibilité pour les particuliers de prise de participation au capital du projet dans des conditions préférentielles (un peu plus que ce fut le cas pour les études).
 - La possibilité de prévoir une ouverture du capital aux collectivités (Etat, Région, Communautés de Communes) par le biais d'une société publique qui pourrait être portée par exemple par le Syndicat Haute Vienne Energie.

A propos du projet en lui -même :

- L'implantation proposée résulte en grande partie d'une l'opportunité foncière (terrains propriété de la commune), de la possibilité de raccordement aisée au réseau et de la volonté bien compréhensible de notre commune d'optimiser les retombées financières du projet en percevant les recettes provenant de la location des terrains. C'est également une certaine sécurisation du projet dans la perspective du démantèlement. Le traitement des dimensions environnementales, paysagères et acoustiques qui découlent de ce choix me posent les problèmes suivants :
 - Le site est particulièrement sensible en matière de diversité écologique (Cf étude d'impact et compléments du C.E.N). L'éolienne E1 se trouve sur une zone de lisière (agricole/forestier, milieu sec/milieu humide) sur lequel les enjeux environnementaux sont encore plus prégnants. De ce point de vue, il me semblerait donc plus judicieux de reporter l'implantation de cette éolienne dans les boisements de résineux (un peu au-delà du puit de la Gude?) en un lieu où les milieux naturels sont déjà clairement appauvris et apparemment plus en phase avec ce que suggérait le ZDE établi il y a quelques années. Certes, cela constituerait une perte de recette à l'échelon communal mais conserverait au projet sa rentabilité économique et un niveau de retombées globalement égal pour notre territoire avec inconvénients moindres.
 - D'un point de vue paysager cette même éolienne me pose problème en termes d'insertion dans le paysage rapproché depuis Montmassacrot, Le Petit Beaubiat

mais aussi et surtout depuis Les Gargettes et l'arrivée sur le Grand Beaubiat (Cf photomontage p 114 assorti du texte suivant : « Pourtant positionnée parmi les point de vue les plus proches du projet, cette prise de vue offre une perceptibilité du parc de trois-quarts Nord-ouest, où à partir du caractère signal de l'éolienne E1, les autres éoliennes s'éclipsent progressivement derrière le dense rideau arboré. Si la proximité d'E1 interpelle nécessairement, cette vue partielle de l'ensemble du parc évite un effet de masse qui aurait pu heurter trop durement la vue. Qui plus est, en avançant sur la route, le projet se découvre progressivement, offrant ainsi une lisibilité dynamique de la forme du parc qui concourt à éviter toute forme d'incongruité liée à l'impossibilité de saisir une structure organisée. A ce titre, malgré une visibilité manifeste, il est possible de considérer qu'il n'y a pas d'atteinte au paysage et que l'impact est donc non significatif. »). Si je suis très sensible à la poésie du discours qui consiste à démontrer que l'éolienne E1 s'intègre par contraste et constitue un effet signal pour le parc je le suis beaucoup moins quant à la réalité visuelle exprimée par le photomontage et qui va constituer le quotidien des habitants de ces villages. Pour moi, cette éolienne est hors d'échelle dans le paysage rapproché et par trop omniprésente pour les habitations implantées le long de la voie communale.

- Enfin, la lecture des conclusions de l'étude acoustique (p 106) a de quoi à laisser dubitatif : « Toutefois, les incertitudes inhérentes à tout calcul et mesure acoustique doivent entraîner une vérification et une validation par une campagne de mesure à la mise en service du parc éolien » sachant que l'éolienne E1 est très clairement celle qui pose problème pour les villages énumérés ci-avant en matière de dépassement des niveaux de bruits émergents au vu des mesures et des simulations effectuées (Cf cartes de synthèse p 100 à103 et mesures effectuées aux points n°03 et n°04) qui mettent en évidence qu'on est très « border-line » d'un point de vue acoustique en ces lieux où l'on constate que :
 - Des dépassements des seuils autorisés sont prédits par les modèles nécessitant d'ores et déjà la mise en place de plans de bridages. Ne faudra t'il pas les renforcer après installation ce qui va générer une perte de profit et encore moins justifier de la rentabilité de cette éolienne
 - Des niveaux émergents importants (de plus de 3 dB) sont prédits notamment en nocturne par vent de nord-est estival à des vitesses de 6 m/s à 7m/s (soit le régime courant d'exploitation des éoliennes) aux points de mesure n°03 et n°04. Le niveau global BA restant inférieur ou égal à 35 dB(A) (seuil d'émergence en deçà duquel on déclare que l'émergence n'est pas à comparer au seuil règlementaire) parfois de valeurs très faibles de moins d'1 dB on en déduit qu'il n'y aura pas de problème. Il est probable d'une part qu'à ce niveau de finesse d'analyse le modèle touche ses limites et d'autre part un peu curieux de constater qu'en l'absence d'autre bruit et en deçà d'un certain seuil les éoliennes émettront un bruit très clairement perceptible mais considéré comme réglementaire donc non gênant. Ceci peut se comprendre dans un environnement urbain mais l'est beaucoup moins en campagne.
- Pour l'ensemble de ces raisons je suis donc opposé à la réalisation de l'éolienne E1 qui me semble trop proche des habitations et notamment de nature à générer des nuisances acoustiques non complètement maîtrisées à ce jour.
- Par ailleurs, la suppression du clignotement en période nocturne me semblerait une bonne chose. Est-ce envisageable ?

En conclusion, je souhaite réitérer mes **propositions faites lors des réunions publiques concernant les mesures compensatoires** éventuellement à mettre en œuvre :

- Mise en place d'un assainissement collectif sur les villages du Grand et du Petit Beaubiat permettant de redonner une valeur au patrimoine immobilier et de faciliter sa réhabilitation.
- Mise en place d'un réseau 3G/ 4 G permettant d'assurer une couverture de ces villages et d'améliorer leur desserte « Internet ».
- o Reconstitution sous les éoliennes de landes sèches à calunes régulièrement entretenues permettant d'implanter sur ces milieux des ruchers (le miel de calune est à forte valeur ajoutée et ces milieux tendent à disparaitre du paysage Limousin)

Bien Cordialement,

H. Le Merre